Objectif Hypnose
Compte rendu de l'assemblée générale du 21 juin 2018

Présents : Philippe Fragnière, Véronique Bauler, Gilbert Dagon, Christine Carucci, Marjolane Heysé, Eric Lassueur, Roberto Damino, Bruno Hostettler, Marie-Claire Guignard, Brigitte Balsiger, Virginie Desplaces, Bernard Halil, Cindy Stucky, Marie-France Boin, Tony Fiore, Caroline Wieland, Chantal Savary, Tatiana Tisslenkoff, Arlette Di Pietrantonio, Norbert Martin, Laurence Gremaud-Martin.

> *Note de Philippe : il me semble qu'il manque quelqu'un dans les présences, mais je n'arrive pas à me souvenir qui... désolé. Une liste de présences s'imposera à l'avenir !*

Excusés : Françoise Denis, Janick Schnyder, Karine D'Oro, Sylvie Fort, Fabienne Bavaud, Ivan Baud, Sylvie Gillioz-Hottelier, Maha Lahode, Caroline Rigault, Delphine Perrella

Début de l'Assemblée à 18h00.

Comité et responsabilité

Le président prend la parole. Philippe mentionne que le Comité s'est réuni à 2 occasions : Véronique, Christine, Francis, Tony et Philippe, avec Sylvie pour la prise des notes. L'objectif de ces rencontres était d'améliorer la gestion et de préciser l'orientation des actions en fonction des décisions de l'AG 2017.

Philippe indique qu'Eric Lassueur est en charge du site internet d'OH. Il s'occupe des changements d'adresses et des profils. Dorénavant pour tout ce qui est transformation des profils de membres, les demandes sont à envoyer à Eric Lassueur.

Appel à candidature pour l'administratif : Sylvie Fort, (excusée) aidant pour l'administratif est sortante. Il y a donc une place vacante pour le support administratif. Il faudrait une nouvelle personne à l'administration. Pas de candidature lors de l'assemblée générale.

Appel à candidature pour 2 membres du comité : un comité à 5 c'est trop restreint compte tenu des défis en cours. Appel à candidature auprès du Comité.

Philippe rapporte que depuis juin 2017 OH est en expansion avec 25 nouveaux membres. 16 hypnothérapeutes confirmés et 9 débutants ont rejoint l'association. Il y eu 3 démissions. (cf. Liste nominative à la fin de ce PV). Actuellement OH compte 68 membres. Ce soir à l'AG nous sommes 22 membres présents, soit 1/3 des membres de l'association.

Philippe constate que la gestion est plus volumineuse et plus complexe. Le Comité se retrouve beaucoup plus chargé, avec l'organisation des ateliers et des adhésions par exemple.

Philippe indique qu'OH a été très dynamique à travers les Ateliers, Salons et autres Commissions. Il remercie tout le monde pour le travail effectué et constate qu'OH est sur une voie de croissance très intéressante et prometteuse.

Débat et décisions sur le développement de l'Association

Est-ce qu'OH se dirige vers une association professionnelle forte ou plutôt vers une amicale qui réunit une bande de copains ?

<u>Vote</u> : à l'unanimité l'AG veut une association forte

Philippe prend la parole en soulevant que la question de la position d'OH et de la reconnaissance de notre profession, concerne aussi bien la reconnaissance ASCA, que celle des assurances maladies, que du grand public, des clients, du corps médical. C'est un sujet vaste. Il souhaite que cette reconnaissance d'OH nous positionne comme référent de la profession d'hypnothérapeutes en Suisse Romande, puisqu'il n'y a pas d'association d'hypnothérapeutes véritablement active. Il y en a en Suisse Allemande mais pas en Suisse Romande.

Philippe rappelle, qu'IRHyS est une association d'hypnothérapeutes issus du monde médical, profession de la santé. Il rappelle que les hypnothérapeutes « laïques » n'ont pas le droit d'y aller. Il y a le monde médical, avec l'hypnose médicale, et il y a l'hypnothérapie laïque que représente OH. Ce sont des écoles séparées, des formations séparées. En tant que personnel soignant celui-ci peut faire des formations d'hypnose laïque, mais l'inverse n'est pas vrai. Donc faire connaître OH, c'est aussi prendre contact avec le monde médical, créer du lien entre ces différents mondes de l'hypnose. C'est la vision proposée pour OH. Le débat est ouvert à ce sujet.

Norbert Martin mentionne que cette séparation entre l'hypnose médicale et l'hypnose laïque n'est pas une séparation au niveau du respect mutuel entre médecin et hypnothérapeutes laïques. Il n'y a pas de souci à se faire. Les buts ne sont pas les mêmes. Chacun travaille dans un domaine différent, les hypnothérapeutes laïques ne travaillent pas comme des médecins anesthésistes par exemple, même s'ils utilisent la technique de l'anesthésie hypnotique dans leur protocole.

Philippe Fragnière intervient : c'est important de signaler qu'il n'y a pas d'antagonisme mais qu'il y a certaines craintes. Il raconte qu'au début il voyait les médecins comme des adversaires mais que maintenant il a des clients envoyés par des médecins. Donc l'hypnose n'est pas mal vue par le corps médical. On trouvera toujours des médecins qui ont un à priori négatif, mais il ne croit pas que ce soit un problème.

Philippe indique que sa vision, c'est qu'OH puisse se positionner comme interlocuteur référent de l'hypnose « laïque » en suisse romande, de manière à prendre contact avec les médecins, avec les hôpitaux et les associations médicales, en communiquant l'existence et les prestations des hypnothérapeutes romands. Il suggère que soit faite une présentation globale, plaquette ou flyer, afin de dire que l'on existe. Il ne s'agit pas d'entrer en concurrence car les uns et les autres ne font pas la même chose. Par exemple, les médecins n'ont pas envie de s'occuper des phobies de l'avion, des araignées, de l'arrêt du tabac, de la perte de poids, de la confiance en soi, etc.

Véronique intervient en indiquant que les médecins n'ont pas le temps, dans leurs consultations, pour traiter ses problématiques.

Philippe souhaite avoir une association suffisamment forte et légitime pour pouvoir se positionner auprès des instances officielles au nom des professionnels de l'hypnose. Les Cantons, les assurances, les institutions, les médecins.

Caroline Wieland intervient : L'idée de se présenter au corps médical et aux institutions avec un positionnement clair est intéressante. Mais elle constate qu'il y a un travail à faire sur ce positionnement. Et elle se demande s'il ne faudrait pas investir dans la clarification de l'identité d'OH ? Définir une vision, une mission, des valeurs, etc.

Philippe Fragnière intervient et mentionne que lorsque l'on parle de reconnaissance on parle aussi de la reconnaissance ASCA. C'est un sujet peu clair qui a fait récemment l'objet d'une polémique au sein d'OH. Philippe a fait une synthèse de ces dissensions internes et peut en fournir un résumé sur demande. Plusieurs personnes ont téléphoné aux assurances : les réponses ne sont pas cohérentes et on obtient des réponses différentes en fonction de l'interlocuteur. Le mieux serait donc d'obtenir une réponse écrite officielle de la direction des assurances et de l'ASCA. Dans l'intervalle OH ne peut pas valider de position officielle sur le remboursement ou non de nos prestations.

Brigitte Balsiger mentionne que chaque assurance varie ses décisions en fonction de ses CGA.

Bernard Halil explique qu'il a obtenu une position écrite du Groupe Mutuel qui dit que l'hypnose ne faisant pas partie des thérapies alternatives, les séances ne peuvent pas être remboursées.

D'autres membres interviennent pour dire que les critères de la prise en charge, ou pas, varient en fonction des complémentaires, ou encore si le professionnel est inscrit à la RME ou à l'ASCA.

Francis Fasel indique que L'ASCA demande à partir du 01.01.2019 150 heures de formation pour que les séances d'hypnose soient remboursables de leur point de vue, sous réserve des CGA spécifiques d'assurances.

Plusieurs membres sont d'avis que peu importe le remboursement par les assurances ou non, on peut bien travailler sans être remboursé.

Philippe Fragnière souhaite qu'OH, en tant qu'association professionnelle, puisse arriver à obtenir cette reconnaissance de la profession.

Caroline Wieland indique que certains hypnothérapeutes laïques peuvent se faire rembourser sous délégation d'un médecin. Il y a donc pour elle une place à prendre si les hypnothérapeutes sont crédibilisés auprès du corps médical qui éventuellement peuvent traiter des cas en synergie sous délégation par un médecin.

Gilbert Dagon précise que l'astuce c'est donc d'avoir une prescription médicale qui permet le remboursement aux patients. Mais c'est aléatoire.

Philippe Fragnière : à terme, il s'agira de revendiquer cette crédibilité en tant qu'association. On ne peut pas ne pas écouter une association professionnelle comme référent de la profession, c'est dans la loi. L'état prend en compte les associations professionnelles comme référence de leur profession. Il faut dont être fort et avoir des critères d'adhésion qui permettent de crédibiliser la profession.

Francis Fasel propose que soit fondée une commission qui étudie et définisse la clarification du positionnement d'OH durant cette année à venir, et que l'année prochaine on nomme une autre commission qui va communiquer avec les instances officielles, le grand public, le corps médical, sur la base du rapport de cette commission sur le positionnement OH.

Philippe Fragnière appel à candidature pour participer à cette commission positionnement OH.

Les personnes suivantes se sont engagées :

- Philippe Fragnière
- Cindy Stucky
- Bruno Hofstetter
- Marie-France Boin
- Laurence Gremaud-Martin
- Caroline Wieland
- Christine Carucci
- Gilbert Dagon préside la Commission et se propose de mener les séances du groupe de travail pour la clarification du positionnement, pour la constitution d'une identité forte.

Philippe Fragnière poursuit avec le point suivant : Créer la Commission des Relations Extérieures. Maha Lahode est déjà annoncée >>> Bernard Halil intéressé. Mais pour donner suite à la décision que l'assemblée vient de prendre plus haut, le projet de commission des relations extérieures est reporté à 1 an. On consolide le positionnement avant de s'occuper de la communication vers l'extérieur. ET on pourra se poser la question par la suite : Comment crédibiliser OH ? Que faire de plus ? Comment faire pour avoir, comme a dit Marie France, cette structure forte ?

On a besoin qu'OH se positionne comme interlocuteur fiable et officiel pour partager une présentation globale de l'hypnose laïque. Il ne s'agit pas d'entrer en concurrence avec le corps médical mais d'élargir la palette des prestations offertes par des professionnels de l'hypnose.

Ateliers OH : orientation, perspectives et agenda

La parole à Véronique !

Coup de gueule du Président : le cours « Renforcement de l'ego » par Maha Lahode a été annulé pour désinscriptions de dernière minute. C'est inadmissible. Ce genre de formation (payante, sur deux jours) demande de la préparation de la part de l'enseignant et engage les inscrits. Si on veut être crédible il faut que les désistements soient soumis à des conditions.

Véronique : **C'est bien dommageable. Ce cours a été proposé par Maha suite à la demande expresse de membres après un atelier OH. Il n'a pas été organisé de bout en bout par OH. Cela a le mérite de soulever la question des désistements. La moindre des politesse voudrait au moins qu'il parvienne avant par écrit.** La question c'est combien avant : une semaine ou deux jours. Philippe propose une semaine avant. Dans le cas contraire le solde de la formation est dû. On pourrait dire que les inscrits doivent se désister une semaine avant sauf cas de force majeure. Gilbert suggère que les inscrits sont ceux qui ont payé. Une précision importante, il faut distinguer les formations payantes **avec intervenants extérieurs** et les Atelier OH **donnés par les membres.**

Véronique encourage les membres à communiquer à propos des bonnes formations en hypnose, soit qu'ils ont suivies, soit qu'ils ont repérées. Philippe invite les membres à utiliser le groupe Facebook pour ce genre d'information.

Véronique : 68 membres mais 50 paiements de cotisations. 14 n'ont pas payé leur cotisation malgré les 2 rappels que Tony leur a envoyé. (On en reparle un peu plus loin...)

Elle rappelle qu'il y a en général 8 ateliers par année, et que chaque membre peut animer un atelier ou proposer un intervenant extérieur.

Norbert Martin demande qu'elle est la priorité ?

Véronique : les deux, comme cela vient et avec les possibilités qui se présentent.

Philippe suggère que nous pourrions faire un atelier de cas pratique, comme un fils rouge, régulièrement.

Véronique souhaite augmenter le budget pour les ateliers /formation

Virginie : suggère Hypnotic Women, comme partage de ressource

Philippe rappelle : le groupe fermé d'OH pour faire notre propre partage de ressource. Il faut l'utiliser. Faisons de notre groupe un groupe incroyable de partage de ressource. Le groupe OH Facebook est un groupe de partage de ressources.

Intervention : Remerciements à Véronique pour la qualité des ateliers et de l'organisation.

Véronique indique que lorsque le lieu pour ces ateliers est offert, et avec la cotisation de 10.- CHF par participant, le coût de l'atelier est en général à 0.-. Par contre, les intervenants extérieurs ont reçus jusqu'ici un très modeste défraiement. Elle souhaite que le budget pour les formations/ateliers soit augmenté par rapport au budget des salons. Parce qu'elle a calculé le ratio, il est de 2 pour 10. C'est à dire que 2 parties des ressources sont utilisées pour les formations et les 8 autres pour les salons. La formation continue est tout aussi importante que de se faire connaître, elle participe à la qualité de nos prestations en cabinet et donc à la reconnaissance de notre pratique. Véronique souhaite un rééquilibrage du budget. Elle propose de faire un ratio 60% des salons / 40% de la formation en argent.

Norbert intervient : la formation, qu'entends-tu par-là ?

Véronique répond : la formation continue, c'est-à-dire pouvoir inviter des intervenants, qui soient de qualité et de pouvoir les payer. En termes de budget cela fait 1'500.- pour les formations et 2'500.- CHF pour les salons. Cela ne veut pas dire que l'on doit tout dépenser. Cela serait sympa de faire des économies pour réaliser dans 2 ans « Hypnotique days » de OH... Ça, on en reparle plus loin...

Philippe intervient, c'est vrai qu'il faut équilibrer les budgets. On a mis l'accent sur les salons avec enthousiasme sans compter et on se rend compte que c'est déséquilibré.

Appel de Véronique aux membres OH pour animer des ateliers.

Norbert Martin et Caroline sont intéressés.

Il y aura une enquête sur les attentes des membres, Véronique à prévu cela.

<u>Vote</u> pour le budget des ateliers : unanimité oui pour un équilibrage à 60/40 du budget salon /atelier soit 2500/1500 sur 4000 de budget.

<u>Vote</u> pour le défraiement des <u>intervenants membres</u> pour les ateliers OH : L'assemblée générale vote non à l'unanimité, les ateliers OH doivent se faire de façon bénévole (sauf dans le cas des formations spéciales)

<u>Vote</u> pour contrer le problème des désistements de dernière minute. L'AG décide que les prestataires choisiront les conditions d'annulation de leur prestation, avec la possibilité d'un délai d'annulation faute de quoi les arrhes ou la totalité des frais seront exigibles (sauf en cas de force majeure). Les conditions devront figurer sur le site internet et dans les confirmations d'inscription.

Commission d'adhésion : évolution et composition actuelle

La parole à Francis et Marie-France.

Francis rappelle que l'admission des inscrits se fonde sur un critère quantitatif de 120 heures de cours en classe dans une école reconnue. Il faut que l'hypnothérapeute travaille dans un cabinet sur sol suisse romand. D'autres détails se trouvent dans le questionnaire pour les adhérents.

Philippe mentionne que c'est difficile de vérifier qu'il y a bien 120 heures de cours en classe. Il se demande s'il ne faudrait pas augmenter le nombre d'heures exigible à 150 heures indépendamment du contenu. C'est ce que demande l'ASCA pour valider le 2ème module : 150 heures de formation annoncée par l'école. Cela lui parait plus facile à gérer et cela permettrait de légitimer OH avec des membres dont le nombre d'heure de formation est au même niveau que celui exigé par l'ASCA.

Francis apporte un autre éclairage sur la question en indiquant que si nous faisons cela : "c'est diminuer nos propres exigences d'admission et donc diminuer notre crédibilité en tant qu'association car cela pourrait signifier que des adhérents aient 150h de formation au total... mais seulement 70h de cours et le reste sous forme de travail personnel ou de groupe à l'extérieur de la classe".

Francis signale également la décision de l'ASCA au 01.01.2019 de baisser les exigences de formation en **Anatomie-Physiologie** des aspirants hypnothérapeutes et de passer de 300h à 150h.

<u>Vote</u> : faut-il aligner le nombre d'heures exigibles pour l'admission à la reconnaissance ASCA (150 heures) ? L'AG décide que cette question doit être mieux étudiée avant de la soumettre au vote . Ce vote est reporté, et les critères d'adhésion restent les même pour le moment.

Cindy propose d'ouvrir l'association à des hypnothérapeutes frontaliers .

Philippe répond que le Comité y a déjà réfléchi et demande à l'AG de valider sa position, selon laquelle les hypnothérapeutes, qu'ils soient suisses ou français, doivent avoir un cabinet sur sol suisse pour être admissible à OH. Objectif Hypnose est l'association « Alliance des hypnothérapeutes romands ».

<u>Vote</u> : les membres de l'Assemblée ne sont pas tous d'accord à ce sujet, mais l'AG décide à la majorité que les membres OH doivent avoir un cabinet en Suisse pour être admissible.

Philippe indique qu'OH va être amené à prendre des positions pour ses membres, une association d'hypnothérapeutes romands, en Suisse romande, et c'est ce qui a du sens comme ça. Cela n'empêche pas que des contacts puissent être créés avec des associations ou écoles françaises.

Événements : bilan des salons et perspectives 2019

La parole à Christine

Christine indique que OH a déjà participé à 2 salons en 2018 : Morges et Saignelégier. Elle remercie tout le monde. Il y a eu beaucoup de participation et cela aide à l'organisation. Christine souhaite se reposer de plus en plus sur les gens des régions. Elle fait un appel à candidature pour un poste d'adjoint pour l'organisation des événements. Marjolaine s'annonce volontaire pour l'assister dans ses fonctions. Christine indique encore qu'OH a décidé de participer à Holistica qui aura lieu du 21 au 23 Septembre 2018, Genève.

OH a participé à 6 salons entre juin 2017 et juin 2018. C'est trop ! Quelques membres ont rejoint l'association par ces événements. Cela attire les associations externes. Il y a des contacts pour des nouveaux membres .

Philippe indique qu'il a obtenu des clients grâce aux conférences et encourage les membres à participer à ces présentations. Pour donner une conférence, il faut s'engager dans le processus. Dès le moment que l'on s'est engagé pour le salon on peut donner la conférence. L'idée c'est de faire des présentations à plusieurs. C'est ce qu'on va faire, à tour de rôle. C'est très intéressant pour soi et pour élargir son point de vue. Il encourage les conférences à plusieurs.

Caroline suggère que l'accès aux conférences soit plus équitablement distribué parmi les membres.

Philippe souhaite bien ouvrir l'accès aux conférences, mais indique que ce qui compte c'est que tous nous nous mettions d'accord sur le contenu de la conférence. Il ne s'agit pas de mettre en avant un cabinet ou un autre. Il s'agit de présenter l'hypnose et l'association à monsieur et madame Tout Le Monde, mais bien entendu chacun à sa manière. Dans l'idée il souhaite garder un œil sur le message, mais pas sur la conférence elle-même.

Christine indique que les conférences à plusieurs sont prévues depuis longtemps mais que c'est encore quelque chose à construire.

Gilbert mentionne que la présence d'OH aux salons doit être clairement communiquée bien en amont, au moins 6 mois à l'avance.

Bernard : en tant qu'organisateur du Salon des Thérapies Naturelles à Aigle, il trouve dommage que OH ne soit pas présent à Aigle cette année. Si c'est une question de budget, il offre un prix défiant toute concurrence pour le stand et 2 conférences car il y a peu de gens qui font de l'hypnose. Pour être crédible il faut être présent. Il y a le problème des ressources. Il offre de faire le prix de CHF 300.- pour qu'OH soit présent à Aigle.

Extase de l'AG… peut-on refuser ?

Philippe indique qu'il faut également des ressources humaines... Plusieurs membres souhaitent contribuer.

<u>Vote</u> : L'AG décide la présence d'OH à au Salon d'Aigle

Les salons 2019 sont annoncés. La liste des salons est distribuée. Il faut prévoir maximum 3 salons par année, sauf exception.

Proposition de Caroline qui indique que c'est connu que les associations qui ne comptent que sur la cotisation des membres ont un temps limité de survie, compte tenu des investissements nécessaires à la réalisation de ses projets. Elle propose de réfléchir sur des sources de revenus additionnels. Pour quoi pas par exemple demander une contribution lors des démonstrations sur les stands ?

Philippe propose qu'une boite soit mise sur le stand (achat d'une boite nécessaire) pour une cotisation libre.

Véronique rappelle que pour les membres il y a la possibilité d'acheter la place pour un stand et/ou une conférence et de créer des synergies entre membres autour de cette option.

Christine indique aussi que le matériel de stand et d'exposition est loué aux membres OH qui souhaiterait être présent à un salon ou OH n'est pas présente. Christine a préparé des contrats pour la location de matériel.

Philippe indique qu'il faut tourner en Romandie dans les grands salons pour représenter l'association romande. L'année passée on a fait Fribourg, ce printemps nous étions dans le Jura, on va faire Genève encore cette année... et l'année prochaine lequel faire ? Ce n'est pas utile que l'on vote cela. C'est la Commission qui décide de faire un tournus équitable. Les salons 2019 qui seront choisis seront communiqués sans trop attendre.

Bernard rappelle que Aigle, Morges, Saignelégier 3000 visiteurs. Fribourg 4-5000 visiteurs. MedNat 10'000 visiteurs. Vevey 700 visiteurs, etc. Les petits salons ne valent pas la peine de l'investissement de OH.

Philippe mentionne la question soulevée par ses membres : Est-ce que OH récolte des adresses de clients sur le stand ? la réponse est non. On en a parlé lors du Comité. Ce n'est pas dans les statuts d'OH de faire la promotion de ses membres. On est là pour soutenir les synergies.

Caroline intervient et rappelle qu'une liste des courriers électroniques de gens intéressés par les activités OH, pourrait-être utile le moment venu pour les inviter aux événements futurs organisés par OH. Philippe répond en disant que si on fait des événements nous aurons les médias avec nous.

Philippe informe que OH distribue en moyenne 850 flyers par salon environ.

Communication : interne et publique

La parole à Philippe.

Philippe rappelle que le groupe Facebook est un groupe fermé et que c'est aux membres de demander leur adhésion.

Il rappelle aussi qu'un concours de logo a été lancé il y a 6 mois. Il n'y a pas eu de proposition. On pourrait brancher une école d'art sur ce projet. À suivre...

Philippe informe qu'il utilise un auto-répondeur Sendinblue pour envoyer les lettres d'information / idéal pour thérapeute (clientèle) car c'est un outil gratuit, français. Faites attention à la RGPD, loi sur la protection des données personnelles. C'est une loi européenne qui touche la Suisse pour les personnes qui collectent des données personnelles. Philippe remettra un petit compte rendu sur les points clés de cette loi.

Philippe annonce quelques idées en gestation pour la promotion d'OH auprès du grand public : le contact avec les médias, la réalisation d'un festival de l'hypnose, la mise sur pied d'un Hypno-bus qui se déplace à la rencontre des gens. C'est un joli projet.

Philippe rappelle que sur le site Internet : il y a une nouvelle page « Membres » sous forme de carte. Eric est le webmaster et les demandes à ce sujet se font à lui. Remerciement au webmaster.

Philippe suggère de faire une page informative pour le grand public incluant « Qu'est-ce que l'hypnose ? » / vidéo d'une conférence ? Car pour l'instant il mentionne que le site est un site de professionnel dédié à ses membres. Il n'a pas de trafic. Il n'y a pas de visiteur. Parce que le site n'a rien d'intéressant qui crée du trafic. L'idée c'est que chacun écrive un article sur une spécialité qui renvoie sur son propre site internet. Ceci permet le référencement naturel. Philippe offre de faire un canevas qui permet un référencement naturel par Google et génère du trafic sur votre site. L'idéal serait de publier un article par semaine. Nous sommes 68, nous pourrions écrire un article par année chacun. Si nous publions qu'un seul article par mois cela génère du trafic. Il nous faudrait donc 12 articles dans un délai raisonnable. On pourrait ainsi générer du trafic, des visiteurs et faire connaître OH au grand public. Que OH joue son rôle de faire connaître l'hypnose par ce biais là. Accessoirement cela nous fera connaître en tant que thérapeute.

Francis émet la réserve sur le risque que l'article écrit par un membre peut ne pas bien représenter OH. Qui va décider de la qualité de l'article ?

Roberto propose qu'un Comité de rédaction relise les articles et propose des modifications à l'auteur si nécessaire avant publication.

Appel à candidature pour former un **Comité de Rédaction** : Norbert, Laurence et Véronique se propose de former ce Comité de Rédaction. Ils acceptent de recevoir les articles pour relecture et traitement avant publication. Les articles devront être d'une longueur maximum de 3000 signes et au minimum une page A4.

Les cotisations

Coup de gueule du président : des retards de paiement à 6 mois de l'année ce n'est pas acceptable, et cela malgré 1 annonce et 2 rappels. 14 personnes, soit 1 personne sur 5 qui n'a pas payé ! C'est beaucoup. Cette cotisation doit être payé en avance ! Ce n'est quand même pas compliqué de payer sa cotisation !

Le vote sur les cotisations est reporté plus loin...

Les comptes

Tony présente l'exercice 2017

Tony informe que les comptes ont été vérifiés et validés par 2 contrôleurs aux comptes. La comptabilité a été tenue par Tony et Sandra. Il informe qu'à la fin de l'année 2017 il restait CHF 1'197.35. Une différence de fortune en moins de CHF 157.- est due aux salons. Il reste à encaisser les cotisations impayées et la caution du salon de Saignelégier. Le solde du compte au 28.05.2018 est de CHF 2'109.-. Les comptes sont à disposition pour consultation des membres.

<u>Vote</u> : l'exercice comptable 2017 est accepté par l'Assemblé Générale.

Véronique propose de mettre les comptes accessibles sur l'espace membre, à mettre avec le PV.

Appel à candidature pour 2 vérificateurs-trices des comptes pour 2018. Marjolaine se propose. Brigitte se propose également. Merci.

Élection des membres du Comité et des contrôleurs des comptes

<u>Vote</u> : les membres suivants son élus ou réélus à la majorité de l'Assemblée Générale

1. Présidence et représentation >> Philippe
2. Vice-présidence >> Véronique
3. Communication / Secrétariat / Site Internet >> Philippe
4. Organisation des Ateliers OH >> Véronique
5. Responsable des événements publics >> Christine
6. Adhésions des nouveaux membres >> Francis
7. Comptabilité et suivi des cotisations >> Tony
8. Contrôle des comptes >> Marjolaine et Brigitte
9. Commission des relations extérieures (nouveau) >> en suspend jusqu'à réception du rapport du groupe de positionnement dont Gilbert est le répondant. Gilbert est élu membre du Comité.

Philippe évoque la proposition de Véronique que les repas lors des séances de Comité soient pris en charge par le budget de l'association, avec un forfait.

Brigitte suggère un budget frais Comité, Remerciement et Sorties et cela fonctionne bien en principe. C'est un budget fixe. Ce serait très chouette de partir sur un budget renouvelable. C'est plus sain.

<u>Vote</u> sur le budget : L'AG vote CHF 500.- par année de budget pour ce poste.

Caroline suggère que comme il y a une augmentation des dépenses, il faut envisager une augmentation des sources de revenus.

Philippe indique qu'il serait souhaitable de voter sur la cotisation comme on doit le faire chaque année et pose la question à l'AG faut-il la garder à CHF 80.- ou on l'augmente ?

Vote sur les cotisations.
Pas de vote ! Après deux heures et demie de séance, on s'agite un peu et le sujet est négligé.

Propositions individuelles

Où en est l'idée de bénévolat de Roberto ? La Permanence des hypnothérapeutes est reportée à plus tard.

Festival de l'hypnose : une fête d'envergure réunissant tous les types d'hypnose et qui verra peut-être le jour d'ici quelques années...

L'idée de « l'Hypno-bus » en séduit plus d'un-e. Elle fait son chemin dans des échanges qui restent pour le moment informels...

Mention à Ambition Center à Rolle : Cindy Stucky.

Pas d'autres propositions...

****

Remerciements du Président

Fin de l'Assemblée à 20h45

Ce compte rendu a été élaboré par Caroline Wieland
relecture et corrections par Philippe Fragnière, Véronique Bauler et Francis Fasel.

Informations complémentaires :

Admissions entre juin 2017 et juin 2018

Hypnothérapeutes confirmés

Aline Hostettler, Delphine Perrella, Janick Schnyder, Nathalie Cabrera Aiello, Sylvie Gillioz-Hottelier, Guylaine Bucher, Arlette Di Pietrantonio, Maha Lahode, René Rochat, Ivan Baud, Cindy Stucky, Bruno Hofstetter, Marie-Cécile Pellicano, Virginie Desplaces.

Hypnothérapeutes débutants

Virginie Delbosc, Myriam Fournier, Laurence Gremaud-Martin, Gabriel Lavanchy, Florence Aegerter, Marjolane Heysé, Tatiana Tisslenkoff, Antoine Falconnier, Chantal Savary.

Démissions entre juin 2017 et juin 2018

Vincenzo Alano, Jean Unghy, Simon Niffeler, Isabelle Vuistiner-Zuber.